

LRD

Guide sur la justice environnementale et climatique

Réseau mondial

Ejolt est un réseau mondial d'organisations de justice environnementale et de chercheurs qui analysent les conflits de distribution des nuisances environnementales. Dette écologique, extraction de matières premières, déchets, accaparement des terres. Tous les grands enjeux de la justice environnementale sont décortiqués à partir d'études de cas.

De grandes figures – par exemple Joan Martinez Allier, professeur à l'Université autonome de Barcelone, et Nnimmo Bassey, activiste nigérian –, ainsi que le mouvement paysan Via Campesina participent à ce remarquable travail d'identification et de mise en réseau.

L'une des ressources les plus pratiques qu'Ejolt met en ligne est un atlas de 1418 conflits écologiques. En France, huit conflits sont recensés, dont le barrage de Sivens, l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et le projet de site d'enfouissement des déchets nucléaires de Bure. Aucun conflit en Belgique ni en Suisse n'est recensé. En anglais.

www.ejolt.org

Situation en France

La Fondation de l'écologie politique, laboratoire à idées des Verts français, a confié à Eloi Laurent la rédaction d'une note sur les inégalités environnementales en France. Cette synthèse constitue sans doute le meilleur bilan des données et des statistiques disponibles en France sur le sujet.

Les inégalités environnementales en France : analyse, constat, actions, Paris, 2014.

www.fondationecolo.org

Transition juste en France

La revue *Projet* pose la question fondamentale des équilibres sociaux à l'heure de la transition énergétique. Logement, chauffage, transport, consommation : une dizaine d'articles évoquent différentes facettes du défi. La précarité énergétique occupe une place centrale.

Aura-t-on l'énergie d'une transition juste ? Revue *Projet* n°344, février 2015.

Syndicats dans le monde

La revue *Mouvements* consacre un dossier aux liens entre syndicalisme et environnement. Une dizaine d'articles scrutent les actions des syndicats en faveur d'une production plus soutenable dans plusieurs pays et secteurs : construction, transports, industrie, services, agriculture. Ils donnent un aperçu de la diversité de leurs positions entre sempiternelle défense de la croissance et ouverture vers d'autres conceptions de la prospérité.

Le travail contre nature ? Syndicats et environnement, *Mouvements* n°80, novembre 2014.

Interdiction de nuire

Frédéric-Paul Piguat voit dans le principe d'interdiction de nuire la seule chance de préserver la biosphère contre l'instauration d'un système de permis d'émission pour limiter le dérèglement du climat. Cette thèse est au cœur d'un gros livre et résumée dans un article de la revue *Futuribles*.

PIGUAT FP. *Quelle justice climatique ?* Les droits de permis d'émission en question, *Futuribles* n°405, mars-avril 2015.

Justice climatique et interdiction de nuire, Genève, 2014. globethics.net

Deux livres de référence

L'Institut Veblen a traduit deux classiques sur les méfaits de l'inégalité. L'un est l'opus de Richard Wilkinson et Kate Pickett, publié en anglais en 2010, sur les conséquences globales et toujours négatives de l'inégalité, qui a déclenché une tempête d'intérêt dans le monde. L'autre est le pavé de Joan Martinez Alier sur l'écologisme des pauvres, publié en espagnol en 2011.

WILKINSON R, PICKETT K. *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les petits matins, Paris, 2013.

MARTINEZ ALIER J. *L'écologisme des pauvres*. Une étude des conflits environnementaux dans le monde, Les petits matins, Paris, 2014.

Erri De Luca devant la justice

« La TAV doit être sabotée. Voilà pourquoi les cisailles étaient utiles : elles servent à couper les grillages (...) elles sont nécessaires pour faire comprendre que la TAV est une entreprise nuisible et inutile. » La TAV (treno ad alta velocità) est l'abréviation en italien du projet de liaison TGV Lyon-Turin.

Pour avoir tenu ces propos, en septembre 2013, au média en ligne *Huffington Post*, l'écrivain Erri De Luca, l'un des plus populaires en Italie, comparait devant le tribunal de Turin pour instigation au délit. L'entreprise Lyon Turin ferroviaire (LTF), filiale de Réseau ferré de France et de Rete Ferroviaria Italiana, a porté plainte contre cet homme très engagé aux côtés des habitants du val de Susse, dans le Piémont, qui s'opposent à ce grand projet inutile et imposé. Estimé à environ 26 milliards d'euros, cette infrastructure pharaonique est destinée à relier Lyon à Turin en deux heures et Paris à Milan en quatre heures et demie.

Dans son livre *La Parole contraire*, De Luca écrit : « L'accusation portée contre moi sabote mon droit constitutionnel de parole contraire. Le verbe « saboter » a une très large application dans le sens figuré et coïncide avec le sens d'« entraver ». Les procureurs exigent que le verbe « saboter » ait un seul sens. Au nom de la langue italienne et de la raison, je refuse la limitation de sens. »

Les deux premières audiences de son procès se sont tenues les 28 janvier et 8 mars 2015. La troisième aura lieu le 20 mai. Erri De Luca risque de un à cinq ans de prison. En février, dans un procès pour destruction du chantier, commise en 2011, 47 militants ont écopé d'une peine cumulée de 140 ans de prison.

En Italie, un vaste mouvement est mobilisé autour du mot d'ordre « Iostoconerri » (« Je suis avec Erri ») pour défendre son droit à la liberté d'expression. Un site en français vient d'ouvrir pour soutenir cet écrivain qui a vécu en France.

<http://soutienaerrideluca.net>